



« tout ce qu'il vous dira,
faites-le » (Jn 2, 56)

DIOCESE D'IDIOFA

L'Evêque

N/Réf. : EVID/C.N.41/272/2021

**Objet: Profanation de la Grotte Mariale
Mon indignation et ma désolation**

**Aux Fidèles de la Sous-Paroisse
Mama Tulula Mitshimade MUKEDI**

Très chers fidèles,

En date du 02 Novembre dernier, j'ai appris avec beaucoup de tristesse que la Grotte Mariale de votre Sous-Paroisse, que j'ai personnellement bénie il y a à peine une année, a été vandalisée et mise à sac par des personnes malveillantes coupant ainsi en morceau sa Statue Mariale.

Cet acte abominable de profanation constitue un délit de sacrilège d'une chose sacrée selon le canon 1376 (cfr aussi le canon 1171) et ne pourrait laisser les chrétiens dignes de ce nom insensés.

Par conséquent, je vous exprime ici toute mon indignation et ma désolation quant à ce et vous invite à vous efforcer à toujours protéger vos objets et lieux de culte en décourageant toute personne ou groupe des personnes décidées à les profaner.

Que la Vierge Marie, Mère des Chrétiens, vous accorde la grâce d'être les témoins fidèles de l'Eglise de Son Divin Fils.

Fait à Idiofa, le 04 Novembre 2021

Par mandement de l'évêque,
Abbé Yves ILAPI KENNEDY



Secrétaire-Chancelier

+ José MOKO EKANGA



Evêque d'Idiofa